

Nous relevons de plus en plus souvent sur les réseaux sociaux des commentaires relatifs à des sanctions appliquées par les arbitres. Ces derniers ont généralement tort, les sanctions sont injustes voir indignes et chacun de rajouter son commentaire généralement peu amène pour les arbitres...

Le corps arbitral de la ligue d'Alsace souhaite s'exprimer à ce sujet :

- Les arbitres sont bénévoles au même titre que les organisateurs et leurs équipes. Pas de bénévoles pas de courses.
- Les arbitres sont sur le site avant l'arrivée des premiers athlètes et partent bien après l'arrivée du dernier. Leur temps de course est donc bien plus long que le plus lent des coureurs.
- Les arbitres appliquent un règlement qui a pour objet de garantir la sécurité des participants et équité entre eux. Si certaines règles semblent inadaptées, une commission nationale analyse toutes les demandes et statue sur les modifications à apporter.
- Les arbitres sont des femmes et des hommes qui peuvent se tromper. Plutôt que de porter de commentaires sur la place publique, une demande d'explication à l'Arbitre Principal, au CRA ou à la ligue est préférable. En cas d'erreur les arbitres sont prêts à l'admettre et à présenter des excuses. Nul n'est infallible.
- Les arbitres ne sanctionnent que ce qui est flagrant et préfèrent de loin la pédagogie. Nous tenons à disposition des triathlètes les statistiques du nombre des cartons distribués sur une année en rapport du nombre de participants aux épreuves.
- Nombre d'arbitres sont des pratiquants ou le furent et savent ce qui se passe dans une course.

Les arbitres sont las de lire des commentaires apportés par des gens qui n'étaient pas présents au moment des faits, qui se contentent de la plainte de la « victime » qui présente son affaire sous un jour qui lui est favorable. Certains propos dérapent et peuvent se révéler diffamatoires. Les arbitres répondent rarement à ces propos et quand ils le font, tâchent d'être vagues, neutres et bienveillants pour ne pas envenimer les choses.

Nous souhaitons que ces pratiques cessent parce qu'elles portent préjudice à notre discipline et montrent le corps arbitral sous un jour qui ne correspond pas à la réalité. A défaut nous nous réserverons le droit d'user de tous les moyens disciplinaires à notre disposition, sans exclure des dépôts de plaintes pour diffamation.

Nous sommes certains que le bon sens général et le « fair play » des triathlètes alsaciens éviteront d'en arriver à de telles solutions.